

Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 24 février 2023

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.498

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 19 janvier dernier, visant à obtenir tout document permettant de connaître le résultat de tous les processus d'homologation des équipes de suivi intensif dans le milieu (SIM) et des services de soutien d'intensité variable (SIV) en santé mentale réalisés de 2018 à aujourd'hui ainsi que la grille d'analyse des rapports d'homologation des équipes SIM et SIV.

Vous trouverez ci-joint des documents répondant au libellé de votre demande. Toutefois, un renseignement contenu dans ces documents a été caviardé puisqu'il s'agit d'un renseignement personnel qui ne peut être divulgué sans le consentement de la personne concernée conformément aux articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Par ailleurs, nous ne pouvons vous transmettre le résultat des processus d'homologation puisque ces renseignements relèvent davantage de la compétence des établissements de santé conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès. Dans les circonstances, vous devez adresser votre requête au responsable de la Loi sur l'accès de ces organismes que vous trouverez au lien suivant : www.cai.gouv.qc.ca/documents/registres/CAI_liste_resp_acces.pdf.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 23-CR-00001-34